

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3290**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Agronomie spécialité Aquaculture : gestion de la qualité et de l'environnement

Nouvel intitulé : Protection de l'environnement spécialité Aquaculture durable et gestion de la qualité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Savoie, Recteur de l'académie, Président de l'université de Savoie-Chambéry

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est chargé de la mise en marché d'un produit écologiquement acceptable, économiquement rentable et correspondant à la demande de qualité du consommateur, en fonction des différentes techniques d'élevage.

Principales compétences acquises :

- Définir et développer une politique qualité dans les secteurs de la production et de la valorisation des poissons et produits de la mer
- Appliquer les textes législatifs et réglementaires régissant l'activité aquacole
- Analyser l'écosystème sous-marin
- Evaluer l'impact de l'activité productive sur le milieu aquatique
- Etudier les procédés permettant de limiter les effets de l'activité productive
- Proposer des solutions pour la préservation de l'environnement
- Réaliser la commercialisation de produits issus de la pêche.
- Coordonner une équipe
- Diriger une exploitation aquacole.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux secteurs d'activités suivants :

- Entreprises de production aquacole en France et à l'étranger.
- Ateliers de valorisation des poissons et produits de la mer en France et à l'étranger.
- Organismes professionnels: groupement de producteurs, syndicats professionnels.
- Organismes publics: administration, organismes de recherche, enseignement.
- Garderie de la pêche: CSP, fédérations, AAPPMA.
- Bureaux d'étude spécialisés sur les milieux aquatiques et/ou le développement aquacole.
- Négoce en filière marée et aquariologie.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Cadre responsable de production d'une entreprise ou d'un atelier de valorisation des produits.
- Cadre responsable qualité en entreprise ou atelier de valorisation des produits.
- Collaborateur en bureau d'étude.
- Technicien d'organismes de recherche.
- Animateur d'organismes professionnels.
- Enseignant technique cycle court, responsable d'installations pédagogiques.
- Conseiller, consultant, dans les domaines de l'eau et de l'aquaculture.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

A1404 : Aquaculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- UE1 Economie du secteur aquacole (3 ECTS)
- UE2 Approche globale et anglais des affaires (6 ECTS)
- UE3 Droit de l'environnement et aquaculture (3 ECTS)
- UE4 Ecologie des milieux aquatiques (3 ECTS)

- UE5 Evaluation des impacts sur le milieu et politique de prévention (6 ECTS)
- UE6 Gestion de la qualité dans le secteur de la production aquacole (9 ECTS)
- UE7 Gestion de la qualité dans le secteur de la transformation des produits (6 ECTS)
- UE8 Projet tutoré (12 ECTS)
- UE9 Stage en entreprise (12 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 mars 2005 relatif aux habilitations de l'université de Savoie à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-savoie.fr/Portail>

<http://www.univ-savoie.fr/ufr/cism/forma/LAqua/index.html>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Protection de l'environnement spécialité Aquaculture durable et gestion de la qualité